

La circulation de la Pointe Rouge à Callelongue: un autre été « serré » nous attend



Le rond point près du LIDL, il y a quelques jours
(en semaine)

Un problème bien connu : des années de bouchons en images



Plus de 10 ans d'études, de réunions publiques, de plans et de promesses pour l'« apaisement du Littoral Sud »



ETUDE AGAM 2010

« Les difficultés de circulation posent clairement des enjeux en termes de :
Sécurité - Qualité de vie des habitants et des usagers - Protection des espaces naturels »

ETUDE PARC NATIONAL DES CALANQUES DES PROPOSITIONS POUR UNE STRATEGIE DURABLE D'ACCESSIBILITE :

Aménager les accès à Callelongue : les enjeux concernent :

1. l'amélioration de la sécurité du site (accès pompiers), aujourd'hui compromise par une circulation difficile,
2. la diminution des nuisances sur la qualité de vie des résidents (saturation de l'espace public)
3. l'atténuation des « stress » sur un patrimoine environnemental exceptionnel (saturation de l'espace naturel...)

PNC – MARSEILLE : INTERFACE VILLE/NATURE

PDU 2013

ETUDES AGAM 2014

« Gestion des accès au Parc National des Calanques en complément d'une organisation de parcs relais et d'une gestion dynamique des parcs de stationnements. »

« Secteur de la Pointe Rouge aux Goudes : Analyse du fonctionnement urbain et circulatoire »

PARC NATIONAL DES CALANQUES ACCESSIBILITE AU PARC NATIONAL – DIAGNOSTIC ACTUALISE – Septembre 2014

PNC ACCESSIBILITE AU PARC NATIONAL - DES PROPOSITIONS POUR UNE STRATEGIE DURABLE D'ACCESSIBILITE – Septembre 2014

PLAN DE MOBILITE 2020 – 2030 – LITTORAL SUD

....

TOUTES les études arrivent à la même conclusion : il faut une gestion des accès

Apaisement du littoral sud : Des actions efficaces jusqu'à présent ?



Depuis des années nous voyons se mettre en place des mesures palliatives, timides et partielles... merci, mais les panneaux lumineux, la zone 30 (non respectée), les bus et les vélos publics ne suffisent pas lorsque tout est bloqué par les voitures !

Déplacer la barrière de Callelongue de 100 mètres, mettre un sens interdit rue Pélaprat aux Goudes : Sont-ce des solutions ?

Les vélos publics sont très utiles, mais faute de pistes cyclables au-delà du Bain des Dames, pour les utiliser dans la circulation délirante qui sévit il faut avoir du courage ou être un tantinet suicidaire !

Bonne idée d'augmenter la fréquence des bus, mais à quoi bon s'ils sont bloqués dans les bouchons ou si le trajet est raccourci du Rd du Prado à la Pointe Rouge?



(Photo mai 2026 en hors jours fériés et WE)

Actions effectuées pour gérer la circulation du Littoral Sud

LIMITATION DES VOITURES	
Déplacement de la barrière de contrôle à Callelongue	Métropole, Ville de Marseille
Mise en place de 2 panneaux : sens interdit et stop aux Goudes	Villes de Marseille ?
Barrière Cap Croisette	PNC
Aménagement parking Napoléon aux Goudes	Métropole
Verbalisation du stationnement sauvage et enlèvement des voitures qui empêchent le passage des transports collectifs	Ville de Marseille
AMELIORATION DES OFFRES DE MOBILITE ALTERNATIVES	
Incitation à utiliser les transports collectifs et le vélo	Waze, Comité Régional du Tourisme, Office du Tourisme Métropolitain, PNC
Amélioration de la fréquence des bus 19 et 20	Métropole, RTM
Augmentation nombre passagers bus 20	Métropole, RTM
Possibilité d'augmentation du nombre de passagers dans la navette maritime Pointe Rouge / Les Goudes (?)	Métropole, RTM
Installation d'arceaux à vélos le long du littoral sud, déploiement de vélos en libre-service	Ville de Marseille, LIME

Actions effectuées pour gérer la circulation du Littoral Sud

INFORMATION ET SENSIBILISATION	
Installation de panneaux à messages variables (David et Pte Rouge) pour informer sur les difficultés de circulation et de stationnement	Métropole
Information sur l'application Waze sur les difficultés de circulation et de stationnement, les orienter vers les parkings urbains existants	Waze, Comité Régional du Tourisme, Office du Tourisme Métropolitain, PNC
PROMESSES	
Promesse d'une Zone à Trafic Limité depuis la Pointe Rouge	Ville de Marseille
Promesse d'une étude de faisabilité et mise en place d'une ZTL	Ville de Marseille

- ❖ Actions qui ne diminuent pas le trafic qui vient aux Goudes
- ❖ Actions qui vont diminuer fortement le nombre de places de stationnement
- ❖ Nécessité d'une action d'information des conditions de stationnement depuis Marseille Centre

Ces mesures palliatives prises par les autorités ne peuvent pas faire face à l'augmentation constante du nombre de visiteurs.

Le nombre limité des places de stationnement, et le parking sauvage qui s'en suit rend la vie difficile pour les visiteurs, et aussi pour les riverains. Des campagnes de PV ont touché les riverains des Goudes, dans leur village qui est sous pression après que l'installation des barrières anti-stationnement le long de la route vers Callelongue a obligé les visiteurs à se garer dans ses ruelles.

Les familles sont chassées des trottoirs par le stationnement sauvage : des voitures et même des cars de tourisme sur les trottoirs. Les PMR, on n'en parle même pas...



A la Pointe Rouge, plus de 23.000 voitures par jour le dimanche en été 2013 (AGAM :

de Pointe Rouge aux Goudes / Diagnostic de fonctionnement et analyse des idées exprimées – 2013)



Entre temps, nous avons eu la Covid, les JO, le nombre de touristes à Marseille a fortement augmenté. Depuis 13 ans le flux circulatoire s'est accru et il y a moins de place de parking.

Ces milliers de voitures, on les met où?

LA SEULE SOLUTION POSSIBLE : LIMITER LA CIRCULATION PAR UNE ZONE À TRAFIC LIMITÉ

Les médias et les riverains lancent inlassablement l'alarme tous les ans. La situation risque d'exploser en cas d'incendie ou d'urgences médicales.

Les **ZTL (Zone à Trafic Limité)** sont des zones urbaines où la circulation automobile est réglementée et l'objectif principal est toujours de **réduire la congestion automobile, d'améliorer la qualité de l'air, de favoriser la mobilité active (comme la marche ou le vélo)** et, parfois, de **protéger le patrimoine historique et culturel**. L'objectif des ZTL est de **conserver le trafic des riverains, le trafic nécessaire pour les commerçants, les transports en commun et tous les usages expressément nécessaires, comme les secours ou la propreté**, par exemple. Cependant, cette mesure vise à **limiter l'accès aux personnes pour lesquelles il n'est pas nécessaire de se déplacer en voiture** dans la zone. **La ZTL est adaptable à chaque situation, d'où la nécessité d'une concertation.**



En pratique, les ZTL sont mises en place par les municipalités via des arrêtés municipaux.

La ZTL : une limitation concertée des accès en voiture :

- Plus de sécurité et moins de danger pour les riverains et visiteurs
- Enjeux de santé publique
- Moins de pollutions atmosphérique et sonore
- Le littoral sud enfin réellement plus apaisé



Les effets positifs de la ZTL

L'ADEME proposa, en 2019, une définition de travail pour les ZTL : « *La ZTL se définit comme une zone dont l'accès est restreint à certains types d'usagers de véhicules routiers dans le but d'apaiser la circulation* ».

Un grand nombre d'études basés sur des expériences réelles ont montré que **les ZTL ne nuisent pas aux commerces, au contraire**, la moindre circulation automobile et l'augmentation des visiteurs en vélo et à pied pourraient aider les commerces dans nos quartiers.

« L'attractivité de la zone semble également renforcée suite à la mise en place d'une ZTL :

- **Favorable à l'artisanat** : Bien que dans un premier temps, les commerçants voient d'un mauvais œil la ZTL car elle pourrait porter atteinte à l'attractivité de la zone, **l'apaisement de la zone est finalement bénéfique pour les commerces car les déplacements pour le motif « achats » augmentent.**
- **Meilleure attractivité** : la mise en place d'une ZTL a un impact positif sur le **tourisme et l'attractivité des villes car les déplacements piétons y sont facilités et sécurisés** (les surfaces vouées au tourisme et à la culture sont généralement augmentées). Le patrimoine y est par conséquent également mieux conservé ce qui entraîne un cercle vertueux pour le dynamisme du centre-ville. »

(Source : Rapport ADEME 2019 : Les Zones à Trafic Limité en Europe)



Enfin une ZTL avec la nouvelle municipalité en 2019 ?

Proposition 1 - repenser une mobilité apaisée

Le littoral sud souffre de son enclavement, ainsi que de la saturation des routes et du stationnement anarchique, depuis plus de 20 ans.

Le Printemps Marseillais propose de mettre en œuvre les dispositions suivantes, qui seront discuter avec la population, les associations et les professionnels :

- Développer les transports collectifs, avec la création d'un 19 accéléré entre Castellane et Vieille Chapelle et prolongé vers les Goudes jusqu'à la table d'orientation de Callelongue avec des horaires élargis. Prolongation du 45 jusqu'au littoral en connexion avec le 19.
- **Créer une Zone à Trafic Limité**, comme à Madrid mais aussi dans des villes italiennes, avec contrôle d'accès par des lectures automatiques de plaques d'immatriculations au niveau du rond point Jourdan Barry, permettant ainsi d'alléger la circulation, tout en conservant l'accès pour les riverains, travailleurs, invités, clients de magasins et restaurants.
- Développer le réseau de pistes cyclables à partir du David jusqu'à Callelongue et un sentier douanier en bord de mer.
- Renforcer les navettes maritimes avec plus de rotations, des amplitudes annuelles élargis, une file prioritaire pour les abonnés RTM.
- Créer des parkings relais en amont du quartier pour permettre à tous de déposer leur véhicule et de voyager en transports en commun : métro, tramway, bus, bateau...
- Rendre leur place aux piétons : rénover les trottoirs et les bandes signalétiques au sol pour malvoyants, végétaliser les circulations piétonnes pour les ombrager, vider les rues du stationnement illégal, notamment bd Jourdan Barry.

ZTL (Zone à trafic limité)

Réunion 18 décembre 2020

Ces solutions sont déployées ailleurs

- **En Italie**, face à des problèmes similaires dans les centres historiques, on a créé les **ZTL** (Zone à Trafic limité) dans 300 villes, dont Rome, Milan, Turin, Florence, Naples...
- **En France**
 - 2012: Nantes
 - 2018: Grenoble
 - A Marseille, la création d'une ZTL sur le littoral sud est inscrite dans le programme de la nouvelle équipe municipale

Extrait réunion 18 décembre 2020 – Mairie Bagatelle

Ce ne sont pas seulement les riverains qui demandent la ZTL



MRAe : La MRAe recommande d'explicitier, autant que possible à ce stade, la faisabilité technique, administrative et financière ainsi que les modalités et délais d'exécution de chacune des mesures en faveur de la réduction du trafic routier, et de revoir si nécessaire les hypothèses de trafic (avis projet LM).

Réserve 2.1 - Mise en place d'une zone à trafic limité

Réserve exprimée par la commission d'enquête publique

Concernant les problèmes de circulation et au vu de l'impact du projet sur les conditions de circulation locale, la Ville de Marseille et le maître d'ouvrage devront : Etudier et mettre en œuvre une zone à trafic limité pour la desserte des villages de la Madrague et de Montredon.

Réponse apportée par la Maitrise d'Ouvrage

La Ville a saisi la Métropole par courrier du 3/1/23 en proposant que les collectivités s'engagent à faire réaliser en 2023 une étude de faisabilité sur l'instauration d'une Zone à Trafic Limité

Les Commissaires Enquêteurs

lors de l'enquête publique sur Légré Mante

Réunion publique du 8/02/2023 : réponses aux réserves des Commissaires enquêteurs LM

CICA du 8^{ème} : Demande au Conseil d'Arrondissement : Conformément à l'article 7 du règlement intérieur des CICA du 8^{ème} et suivant les dispositions de l'article L. 2511-24, plusieurs associations, membres du CICA, souhaiteraient poser une question portant sur Une étude de faisabilité d'une ZTL sur la pointe littorale sud et les modalités d'une expérimentation à court terme Lors du prochain Conseil d'Arrondissement fixé au **11 avril 2023** (ce fut la dernière réunion du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement)

Il faut une « régulation permanente des accès au Littoral sud tout en favorisant le droit légitime à visiter le Parc National des Calanques » et une « réduction des flux de véhicules motorisés »

(Cahier de dialogues, Fédération des CIQ du 8^{ème} – Commission « Parc national des Calanques » 2026)

Les réponses de la mairie pour la ZTL (C'est là qu'est l'os, hélas)

11 juin 2024

La ZTL « n'existe pas en droit français »
Refus de la mairie



Une partie de ces études a porté sur des scénarios dans lesquels la Ville de Marseille restreindrait l'accès de ces zones à certaines catégories de véhicules, en limitant ou interdisant la circulation des voitures individuelles, hors riverains et dérogations. Ces dispositions radicales que vous évoquez sous le vocable de Zone à Trafic Limité (qui n'existe pas en droit français), pour être conformes avec la Loi et garantir le principe d'égalité de tous les usagers face à la règle, ne pourraient être mises en œuvre qu'en appliquant une interdiction totale du stationnement sur l'ensemble des voies à circulation restreinte. Cette interdiction s'appliquerait également aux résidents ne disposant pas d'une possibilité de stationner dans leur propriété, sans quoi elle serait assimilée à une forme de privatisation de ce territoire au seul profit des riverains.

Face à l'absence de perspectives faites de la Métropole en matière de transports en commun et l'incertitude relative aux navettes maritimes qui pouvaient contribuer à réduire la surfréquentation automobile, la Ville de Marseille a répondu à l'appel de la mairie de secteur en saisissant Monsieur le Préfet de Région afin de définir un plan d'action concerté entre tous les acteurs.

Les premières étapes de ce plan d'actions seront réalisées dès cet été.

6 novembre 2025

Pas d'étude pourtant promise en 2023
et encore moins de mise en place de la ZTL



« - Étude de faisabilité sur l'instauration d'une zone à trafic limité 2023 »

En réponse, je vous indique qu'il n'a pas été réalisé spécifiquement d'étude de faisabilité sur l'instauration d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) appliquée au Littoral Sud.

public et l'administration.

J'adresse naturellement copie du présent courrier à la commission d'accès aux documents administratifs.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Marie-Sylviane DÔLE

1h30
pour 3km



Présentation de la Mairie - 18 Decembre 2020

Merci



La Pointe Rouge (Photo mai 2026)